



**Décision prise dans le cadre de la délégation
du conseil d'administration,**

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs de l'Institut Jean Lamour pour les diverses prestations « CC OPTIQUE LASERS » sont fixés conformément au tableau ci-dessous.

Intitulé prestation	tarif	prix HT
Spéctroscopie Raman Confocal Haute résolution	hors IJL et Start-Up	45,00 €
Spéctroscopie Raman Confocal Haute résolution	EPST extérieur	90,01 €
Spéctroscopie Raman Confocal Haute résolution	hors EPST	150,76 €
Spéctroscopie FTIR	hors IJL et Start-Up	25,22 €
Spéctroscopie FTIR	EPST extérieur	50,44 €
Spéctroscopie FTIR	hors EPST	100,87 €
Spéctroscopie Brillouin	hors IJL et Start-Up	50,47 €
Spéctroscopie Brillouin	EPST extérieur	100,95 €
Spéctroscopie Brillouin	hors EPST	151,42 €
Spéctroscopie UV-Vis-nIR	hors IJL et Start-Up	25,07 €
Spéctroscopie UV-Vis-nIR	EPST extérieur	50,14 €
Spéctroscopie UV-Vis-nIR	hors EPST	100,28 €

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'IJL et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 3 février 2021


Pierre MUTZENHARDT